

PRIX MOYEN PONDERE DES CARCASSES D'OVINS DE BOUCHERIE

Etat 7-1

OVINS

SEMAINE N° 8 DU 17/02/2014 AU 23/02/2014

PRIX MOYEN PONDERE DES AGNEAUX	MOYENNE AGNEAUX METROPOLE RUNGIS	PRIX MOYEN PONDERE DES BREBIS
5,83 (+0,05)	5,64 (-0,06)	2,23 (-0,03)

Prix Moyen Pondere "entrée abattoir" HT exprimé en Euro/Kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir »

Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux « – de 16kg » en « 13 à 16 kg », ajout de la conformation U pour les brebis.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.